

## FORMULAIRE D'ADHÉSION PARTICULIERS

à retourner à la Fondation Vincent van Gogh Arles :  
20, rue de la Liberté, 13 200 Arles ou à [members@fvvga.org](mailto:members@fvvga.org)

- |  |         |
|--|---------|
| <input type="checkbox"/> MEMBRE ACTIF SOLO       | 100 €   |
| <input type="checkbox"/> MEMBRE ACTIF DUO        | 120 €   |
| <input type="checkbox"/> MEMBRE BIENFAITEUR SOLO | 250 €   |
| <input type="checkbox"/> MEMBRE BIENFAITEUR DUO  | 300 €   |
| <input type="checkbox"/> MONTANT LIBRE :         | ..... € |



### MODE DE PAIEMENT

- Par chèque à l'ordre de la Fondation Vincent van Gogh Arles  
 Par virement bancaire  
IBAN : FR76 1460 7002 4269 6137 9170 123  
BIC: CCBPFRPPMAR

### REÇU FISCAL\*

Un reçu fiscal vous sera adressé à la fin de l'année civile.

- Je suis un·e contribuable domicilié·e en France et souhaite recevoir un reçu fiscal

### INFORMATIONS PERSONNELLES\*\*

Nom :

Prénom :

E-mail :

Téléphone :

Adresse :

Ville :

Code postal :

Pays :

- Je souhaite recevoir par voie électronique  
l'actualité de la Fondation Vincent van Gogh Arles

\* Vous bénéficiez d'une réduction d'impôts sur le revenu (IR) à hauteur de 66% du montant de votre don dans la limite annuelle de 20% du revenu imposable reportable jusqu'à 5 ans.

Vous bénéficiez d'une réduction d'impôts sur la fortune immobilière (IFI) à hauteur de 75% du montant de votre don dans la limite annuelle de 50 000 €

\*\* Champs obligatoires

Conformément à la loi française (loi du 06/01/1978), vous pouvez accéder, modifier et supprimer vos informations personnelles sur demande à :

Fondation Vincent van Gogh Arles – 20, rue de la Liberté – 13 200 Arles ou à [contact@fvvga.org](mailto:contact@fvvga.org)

# FONDATION VINCENT VAN GOGH ARLES

ADHÉSIONS 2022 – PARTICULIERS



## LA FONDATION VINCENT VAN GOGH ARLES

C'est à Arles que Vincent van Gogh produisit ses œuvres les plus emblématiques qui, grâce à leur modernité, continuent d'influencer les artistes contemporains. Le peintre rêvait également de fonder dans cette ville un « atelier du midi ». Près de 130 ans après le séjour de l'artiste, la Fondation Vincent van Gogh Arles propose un éclairage singulier sur le génie du maître hollandais en confrontant son œuvre à la création actuelle.

Depuis son ouverture en 2014, la Fondation présente des expositions temporaires réunissant une ou plusieurs toiles de Vincent van Gogh prêtées par des institutions privées et publiques, notamment le Van Gogh Museum d'Amsterdam. Ces tableaux sont présentés au grès des expositions en regard d'œuvres d'artistes actuels de renommée internationale tels Yan Pei-Ming ou David Hockney, mais aussi en regard du travail d'artistes modernes ou contemporains de Van Gogh.

La Fondation Vincent van Gogh Arles est reconnue d'utilité publique.



Vue de l'exposition « Souffler de son souffle » : Vivian Suter, *Untitled (Sans titre)*, non datée  
Techniques mixtes sur toile, 316 x 180 cm. Avec l'aimable autorisation de l'artiste, de la galerie Gladstone, New York –  
Bruxelles, et de Karma International, Zurich. Photo : François Deladrière

## DEVENEZ MEMBRE

### TROIS RAISONS DE NOUS SOUTENIR

- ▶ Découvrir ou redécouvrir des œuvres originales de Vincent van Gogh issues des plus prestigieuses institutions culturelles internationales et de collections privées
- ▶ Explorer la création actuelle à travers les œuvres d'artistes contemporains confirmés ou émergents
- ▶ Participer à la mission première de la Fondation : favoriser l'accès à la culture et la transmission de l'art à tous les publics

Catégories	Montant de l'adhésion	Coût réel*
Actif SOLO	100 €	34 €
Actif DUO	120 €	41 €
Bienfaiteur SOLO	250 €	85 €
Bienfaiteur DUO	300 €	102 €

L'adhésion est valable pour une année.

### LES AVANTAGES (contreparties en fonction du niveau d'adhésion) :

- ▷ Laissez-passer coupe-file annuel (accès illimité à la Fondation)
- ▷ Invitation au vernissage des expositions de la Fondation
- ▷ Priorité de réservation sur l'ensemble des activités pédagogiques jeune public – familles – adultes

\* Vous bénéficiez d'une réduction d'impôt sur le revenu (IR) à hauteur de 66% du montant de votre don dans la limite annuelle de 20% du revenu imposable reportable jusqu'à 5 ans. Vous bénéficiez d'une réduction d'impôts sur la fortune immobilière (IFI) à hauteur de 75% du montant de votre don dans la limite annuelle de 50 000 €



VOTRE CONTACT :  
LAURENT EGINARD  
MEMBERS@FVVG.A.ORG  
+33 (0)4 88 65 82 85

FONDATION VINCENT VAN GOGH ARLES – 20, RUE DE LA LIBERTÉ – 13 200 ARLES

